

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

PRESENTS :

Président : *Antoine MARTINEZ*

Secrétaire : *Claude VASSEUR*

Cédric LAVABRE, Sandra HEINRICH, Anne PEREZ, Sylviane GUILLEM, Nicolas HERNANDEZ, Maud CHEVALIER

Excusés :

Philippe LAGARDE pouvoir à Sylviane GUILLEM

Capucine DOMINGUEZ pouvoir à Claude VASSEUR

Carine CADILLAC pouvoir à Antoine MARTINEZ

Laurent HANDCHUMACHER pouvoir à Anne PEREZ

Absentes : *Laetitia KLEYKENS, Josette AILLOUD, Amandine RIOU*

Quorum à 8 : 8 Présents

1- Approbation du PV du CM du 06 février 2025

Adopté à l'unanimité

2 – Subvention à l'école

Il est proposé d'accorder comme chaque année à l'OCCE STE CROIX une subvention pour les déplacements de 2500 € soit 500 € par classe pour l'année scolaire 2025-2026

Délibération adoptée à l'unanimité

3 – Subvention au RASED

Il est proposé d'attribuer au RASED une subvention de 136,50 € soit 1,30 € X 105 élèves pour l'année scolaire 2025-2026.

Délibération adoptée à l'unanimité

4 – VOTE DU BUDGET

4.1 - Vote du compte de gestion 2024

Le conseil municipal doit approuver le compte de gestion 2024 envoyé par l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques
Délibération adoptée à l'unanimité

4.2 - Vote du compte administratif 2024 du budget principal

(Pour ce point de l'ordre du jour, le maire ne prend pas part au vote.)

Le quorum n'étant pas atteint pour ce point, il y a lieu de délibérer à nouveau.

4.3 - Affectation du résultat 2024

Le quorum n'étant pas atteint pour ce point, il y a lieu de délibérer à nouveau.

4.4 - Subventions aux associations

Suite aux demandes des associations les propositions de subventions sont les suivantes :

VTT Club : 3 000 €
APE Les Quintilloux : 2 500 €
Soca Cruz : 2 000 €
MVT : 1 200 €

Délibération adoptée à l'unanimité

4.5 - Vote des taux 2025 de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Il est proposé de fixer les taux des 3 taxes comme suit :

Impôt	Proposition de taux 2025
taxe foncière municipale sur les propriétés bâties : 18,31% plus taxe foncière départementale sur les propriétés bâties : 21,45%	39,76 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	73,07 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	15,71 %

Le produit fiscal attendu en 2025 sera de 383 656 €

Dans un contexte budgétaire toujours tendu (baisse des dotations de l'Etat et progression des dépenses de fonctionnement courantes), nous faisons le choix de ne pas augmenter la pression fiscale pour la 16^e année consécutive.

Délibération adoptée à l'unanimité

4.6 - Vote du budget primitif 2025 -

Le budget primitif 2025 s'établit comme suit :

BP 2025	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses et recettes	1 235 996.21 €	900 957.21 €

Délibération adoptée à l'unanimité

5 - Participation à l'appel d'offres du CDG34 pour l'assurance des risques statutaires

L'assurance des risques statutaires couvre les indemnités journalières des agents titulaires (affiliés à la CNRACL) en arrêt maladie.

Le contrat arrivant à échéance le 31/12/2025, le CDG34 va procéder à un appel d'offres en vue de son renouvellement à compter du 01/01/2026, pour une période de 4 ans. Nous avons l'opportunité de nous joindre à cette démarche en confiant au CDG34 le soin d'agir pour notre compte. Pour cela nous devons donner mandat au CDG34.

Délibération adoptée à l'unanimité

6 - Signature de conventions avec le Département pour les travaux d'aménagement du centre du village

Pour les travaux d'aménagement du centre du village il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention d'occupation du domaine public du Département et la convention d'entretien du domaine public routier départemental.

Délibération adoptée à l'unanimité

7 - Modification des horaires de l'école

Afin d'améliorer la qualité d'accueil et d'enseignement (meilleure attention et concentration des élèves le matin notamment), l'équipe enseignante a proposé une modification des horaires actuels. Les horaires seraient modifiés ainsi : de 8h45 (au lieu de 9h00) à midi puis de 13h45 (au lieu de 13h30) à 16h30. L'ensemble des partenaires de l'école a été consulté et une majorité y a répondu favorablement. En effet, un allongement de 15 minutes de la pause méridienne permettra une meilleure organisation des deux services de cantine et cela améliorera la qualité du repas pour les enfants (qui pourront prendre plus le temps et manger plus sereinement). Le conseil municipal doit se positionner sur la modification de ces horaires.

Délibération adoptée à l'unanimité

8 - Adhésion au dispositif de signalement des actes du CDG 34

Il est proposé d'adhérer au dispositif du CDG 34 qui prend en charge la gestion des actes signalant des situations de harcèlements divers dont pourraient faire l'objet les agents municipaux. Cette adhésion est gratuite, il n'y a que les dossiers déclarés qui sont payants.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le maire

Le secrétaire